

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LA VIRE

Département de la MANCHE (50) / Commune de CARENTAN-LES-MARAIS (50500)

Département du CALVADOS (14) / Commune de ISIGNY-SUR-MER (14230)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
<p>Le pont des Veys, de la route nationale 13 (Confondue avec la LSE)</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont du Vey (Lieu-dit et pont) repérable sur le Scan Littoral aujourd'hui support de la route D197A. Pont de la RN13 (distinct du Pont de Vey) également aisément repérable à partir du Scan Littoral. La carte scanée transmise par le service compétent (cf. page 2) propose une délimitation au niveau du pont du Vey support de l'ex RN13. Positionnement confirmé par donnée SIG de la DDTM. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale côté aval du pont. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



